



NOUVELLES DE LA COMMUNE

Avril 2025

Réunion du conseil municipal du 09 décembre 2024

Lors du conseil municipal a été procédé à :

- A l'approbation des nouveaux statuts du SICTEU,
- A une admission en non-valeur,
- A l'admission en non valeurs des créances de faibles montants,
- A la signature du contrat de prêt (école),
- Au choix du bureau d'étude pour la mission de contrôle technique du projet MAM,
- Au choix du bureau d'étude pour la mission de coordination SPS du projet MAM,
- Au choix du bureau d'étude pour la prestation de diagnostique amiante avant travaux du projet MAM.

Le compte rendu détaillé de la réunion est consultable sur le tableau d'affichage communal.

Etat civil

Anniversaires :

LEIBENGUTH Marie Antoinette née GERGES, 90 ans le 07/01/2025,

WEBER Jacqueline née MEYER, 86 ans le 23/01/2025

WICKER Joseph, 91 ans le 27/01/2025,

KLEIN René, 88 ans le 01/02/2025.

GERBER Robert, 80 ans le 12/02/2025

Naissance :

REEB Maël né le 21/02/2025

Vœux de Nouvel An

Vendredi soir, le 24 janvier 2025, à la salle polyvalente, le maire de Mutzenhouse, Pascal Wicker, a présenté les voeux de la municipalité et redit la fierté qu'il avait de servir, avec son conseil municipal, ses concitoyens et du plaisir de rencontrer les habitants et d'effectuer le bilan de l'année écoulée et dessiner celle à venir.

L'année passée a vu la fermeture brutale de notre école en juin et l'envoi des enfants au GSI de Schwindratzheim à compter du mois de septembre. Les conséquences ont été, d'une part matérielle suite à désaffection des locaux devenus vacants, d'autre part financière. Néanmoins une partie des locaux désaffectés est louée depuis le mois de novembre dernier. Le chantier de rénovation du club house (chauffage, isolation, panneaux photovoltaïques) s'est poursuivi sans pouvoir être achevé dans l'année.

Rappelant que l'année 2025 démarre dans l'incertitude tant politique que financière il explique qu'elle sera difficile et conservatoire, aucune visibilité pérenne n'étant connue pour le moment. Cependant l'achèvement de la rénovation du club house et la mise en activité de la production photovoltaïque seront réalisés dans les prochains mois. Par ailleurs les travaux de mise aux normes des locaux (anciens locaux scolaires désaffectés) dédiés à la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) entrent dans leur phase

de réalisation et devraient permettre l'ouverture de celle-ci en septembre. Enfin il rappelle que le tissu associatif reste sain, bien qu'en tension, et remercie chaleureusement les bénévoles pour leur implication et leur don de temps.

Il a ensuite salué les nouveaux arrivants qui ont choisi notre belle commune comme lieu de vie, et leur a demandé avec insistance de s'inscrire en mairie, précisant que sans cette démarche il est difficile de connaître les personnes, ni compter les désagréments et conséquences qui pourraient en découler. Puis Pascal Wicker a invité les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



Nettoyage de printemps

La commune de Mutzenhouse a procédé au nettoyage de printemps, accès et abords du village, le 22 mars ; le point de rendez-vous était la mairie. Cette année, la participation citoyenne était plus réduite, cependant l'objectif retenu a été réalisé. Après la distribution des gants, gilets de visibilité, sacs-poubelles et pinces de ramassage, les différentes équipes se sont dirigées vers les zones assignées à chacune d'elles.

Une fois encore la collecte réalisée a été composée majoritairement de pièces métalliques, débris plastiques, bouteilles, cannettes aluminium, mégots ! Néanmoins, signe encourageant, la masse globale des déchets diminue pour la 4ème année consécutive ! La prise de conscience de nos concitoyens avance régulièrement, reste à convaincre ceux qui ne se sentent toujours pas ou peu concernées. N'oublions pas que nous partageons tous le même cadre de vie commun et qu'il est nécessaire de le préserver !

Aux alentours de midi, une fois la mission accomplie, les participants ont pu se désaltérer en dégustant quelques knacks agrémentés de salade de pommes de terre. Monsieur le maire a chaleureusement remercié et félicité les participants, pour leur engagement et a noté la progression en diminution de la quantité des déchets collectés.



Taille des haies du 15 mars au 31 juillet

AIDER LES ANIMAUX LIBRES LA TAILLE DES HAIES

1 - C'est quoi, une haie ?

Le terme "haie" désigne un ensemble linéaire de végétaux qui peut être composé d'arbres, d'arbustes, d'arbrisseaux, de sous-arbrisseaux et d'autres végétaux. Les haies constituent des abris et des sources de nourriture pour de nombreux animaux : oiseaux, insectes, arachnides, petits mammifères, amphibiens, reptiles...

2 - Les conséquences de la taille des haies

Si l'on doit tailler une haie (ou couper un arbre), il est donc important de s'assurer qu'aucun individu n'en subira de préjudice (dérangeant, blessure, mort).

Il est important de ne pas tailler ou couper durant la période critique de nidification des oiseaux. Pour les agriculteur·rice·s, la taille des haies et l'élagage des arbres sont strictement interdits du 16 mars au 15 août (PAC 2023-2027, BCNE 8). Certaines structures, notamment associatives, préconisent d'allonger ce délai. Pour un maximum de précaution :

PAS DE TAILLE DES HAIES DU 16 MARS AU 31 AOÛT !



© Florence Dellerie - QUESTIONSANIMALISTES.COM

Impôt sur le revenu

La déclaration des revenus par internet est obligatoire depuis 2019 :

- si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet
- si vous êtes en mesure de faire votre déclaration en ligne.

Toutefois, si vous estimatez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.

La déclaration 2025 des revenus de 2024 débutera le 10 avril 2025.

Taxe foncière (partie locale)

CALCUL DE LA TAXE FONCIÈRE

VALEUR LOCATIVE NETTE (valeur locative brute/2)

$$\begin{array}{ccc} X & X & X \\ \text{Taux voté par la} & \text{Taux voté par} & \text{Taux voté par} \\ \text{commune} & \text{l'intercommunalité} & \text{le département} \\ = & = & = \\ \text{Cotisation} & \text{Cotisation} & \text{Cotisation} \\ \text{communale} & \text{intercommunale} & \text{départementale} \\ + & + & \\ & & \\ & & = \\ & & \text{MONTANT BRUT DE TAXE FONCIÈRE} \\ & & + \\ & & \\ & & = \\ & & \text{FRAIS DE GESTION DE L'ETAT (MONTANT BRUT X TAUX FIXE)} \\ & & + \\ & & \\ & & = \\ & & \text{MONTANT NET DE TAXE FONCIÈRE} \end{array}$$

La hausse de la taxe foncière s'explique notamment par la hausse mécanique des valeurs locatives cadastrales. En effet celles-ci sont indexées sur l'inflation.

La hausse peut aussi s'expliquer par les taux d'imposition votés par les collectivités locales. Pour le contribuable, la taxe foncière est donc égale à l'addition du prélèvement intercommunal à celui de sa commune.

Décorations de Pâques



Prefecture du Bas-Rhin (Arrêté préfectoral du 15 mars 2002).

Ouverture de la mairie

Lundi	08h00	-	12h00
Jeudi	14h00	-	18h00

Permanence élus, 1er vendredi du mois de 19h00 à 21h00 ou sur rendez-vous.



Fête scolaire/Ecole primaire 1993

